



Jugement d'adjudication de saisie immobilière

Par **NEYNEY**, le **09/09/2019** à **18:30**

Bonjour!

J'ai retiré le 27 décembre 2018 un jugement après adjudication de vente aux enchères auprès du tribunal daté du 5 décembre 2017.

Depuis plus rien. Cela voudrait-il dire que le créancier n'a toujours pas demandé la distribution du prix? Ou qu'il y a un problème?

Un créancier inscrit demande toujours le paiement d'une dette, ce qui signifie qu'il n'y a toujours pas eu distribution de prix dont je ne suis pas informé.

Par **Visiteur**, le **09/09/2019** à **18:47**

Bonjour

[quote]

"J'ai retiré le 27 décembre 2018 un jugement après adjudication de vente aux enchères auprès du tribunal daté du 5 décembre 2017."

[/quote]

Pouvez vous préciser le terme "retiré", svp

Par **NEYNEY**, le **09/09/2019** à **18:56**

Retiré : j'ai été prendre le jugement, vu que j'étais absente du département durant 1 an.

Par **NEYNEY**, le **09/09/2019** à **19:25**

Retiré : j'ai été prendre le jugement, vu que j'étais absente du département durant 1 an.